

DEPARTEMENT DU LOIRET

.....
Arrondissement d'ORLÉANS

.....
Canton de MEUNG sur LOIRE

.....
**COMMUNE
DE
CERCOTTES**
45520

ARRETE n°28/2025

REGLEMENTANT TEMPORAIREMENT
LA CIRCULATION
SECURISATION RD 2020 – société HELIOS

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 44, R 53 et R 225,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié par l'arrêté du 4 janvier 1995,

VU l'arrêté n°20/2025 réglementant la circulation en vu du marquage au sol de 2 passages piétons,

CONSIDERANT que dans le cadre de travaux de sécurisation de la RD 2020 avec la reprise du passage piétons devant la mairie, au droit du 46 route Nationale 20, par l'entreprise HELIOS (représentée par Mme Nadège BONNEAU, cheffe de centre), sise 12 rue André Petit à CHALETTE/LOING (45120), il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer la sécurité des usagers,

ARRÊTE

Article 1 : Du 8 au 19 décembre 2025, et ce, pendant toute la durée des travaux, la circulation sera réglementée dans les deux sens de circulation à hauteur du 46 route Nationale 20. La circulation sera basculée sur la chaussée opposée et sera alternée par feux tricolores.

Les travaux consisteront à reprendre le passage piétons au niveau du 46 route nationale 20.

Article 2 : Le dépassement de tout véhicule sera interdit au droit du chantier pendant la période des travaux.

Article 3 : La signalisation de part et d'autre de la zone des travaux sur la voie publique sera réalisée conformément aux prescriptions de la réglementation en vigueur ; sur la portion en chantier, la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h.

Article 4 : La fourniture, la mise en place, l'entretien, l'enlèvement et la responsabilité de la signalisation au droit du chantier incomberont entièrement à l'entreprise chargée des travaux.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- Au Commandant de la Gendarmerie d'ARTENAY/PATAY
- A l'entreprise HELIOS, 12 rue André Petit – 45120 CHALETES
- qui, pour chacun, sera chargé de son application.

Et au Conseil départemental via M. François OUDIN, au SIRTOMRA et au Conseil régional/ Car REMI (transport scolaire) pour information.

Fait à Cercottes, le 3 décembre 2025

Le Maire,
Martial SAVOURE-LEJEUNE

